

Information hebdomadaireCONFIDENTIEL

Visite officielle de M. Giulio Andreotti,  
Ministre des affaires étrangères de la République italienne,  
les 23 et 24 novembre 1988

---

Le Ministre Andreotti, venu rendre visite au Conseiller fédéral Felber, a effectué une visite de courtoisie auprès du Président de la Confédération, le Conseiller fédéral Stich. Il a également eu un entretien particulier avec la Conseillère fédérale Kopp. Lors du dîner offert par M. Felber au Lohn, le 23 novembre, il a pu s'entretenir avec, notamment, Mme Kopp et le Conseiller fédéral Cotti.

Les entretiens officiels du 24 novembre ont porté essentiellement sur des questions bilatérales, sur la coopération européenne et sur les relations Est-Ouest.

Questions bilatérales- Transports

M. Felber: souligne que le Gouvernement suisse est conscient de l'importance de la place de transit de notre pays au sein de l'Europe, notamment pour le passage des marchandises. Des raisons topologiques, écologiques et techniques nous empêchent de consentir au passage de camions d'un poids supérieur à 28 tonnes. L'ensemble des questions de transport fera l'objet de négociations avec la Communauté. Une solution durable, celle du ferroutage, découlera de la mise en service d'une transversale ferroviaire alpine, voie ferrée intégrée dans le réseau prévu par "Rail 2000". Mais ce projet comporte des temps de réalisation très longs (an 2005-2010). Le Conseil fédéral est prêt à rechercher des solutions transitoires, en améliorant par exemple les tunnels existants.

M. Andreotti: accepte de proroger le moratoire de 6 mois à compter du 1er janvier 1989. Cette solution lui paraît la plus réaliste et peut aisément être motivée par les discussions en cours à Bruxelles. Entre temps, le



gouvernement suisse aura vraisemblablement pu faire son choix quant au tunnel de base sous les Alpes, et l'amélioration des conditions existantes.

- Consulta

Ce thème a été abordé par M. Andreotti avec M. Cotti à l'occasion du dîner du 23 novembre. M. Felber souligne que la relance des activités de la Consulta dépend aussi de l'initiative des régions, notamment du canton du Tessin. M. Andreotti admet la nécessité de relancer la Commission et propose, comme première étape, une prochaine rencontre de la Commission à Pallanza, dans le cadre de la Villa Taranto. Les modalités devront être déterminées par voie diplomatique.

- Coopération transfrontalière régionale

La partie italienne réaffirme son intention de parvenir à un accord global intergouvernemental sur l'enclave de Campione. Un projet d'accord a déjà été remis par l'Ambassade d'Italie aux autorités fédérales en février 1988. M. Felber fait connaître notre disponibilité à entamer des négociations à ce sujet.

M. Felber remet à la délégation italienne un aide-mémoire concernant la mise en vigueur de l'accord italo-suisse pour des initiatives communes de défense contre la pollution des eaux, signé en 1985.

- Immigration clandestine

M. Andreotti propose que des experts du DFJP rencontrent leur homologues italiens, sur une base formelle ou informelle, pour parvenir à rendre plus efficace la lutte contre les passeurs. Pour se conformer à l'accord de Schengen, l'Italie introduira sous peu l'obligation de visa pour les Turcs.

- Sécurité sociale

M. Felber déclare que les négociations entamées en 1986 dans le but de

réviser la convention bilatérale de sécurité sociale doivent pouvoir aboutir à un accord permettant à l'Italie d'obtenir largement satisfaction, sur l'AVS, l'AI et les maladies professionnelles. A cet effet, des négociations devrait reprendre sous peu. La DG de l'émigration, M. di Lorenzo, insiste sur la demande italienne de revalorisation des cotisations transférées. M. Andreotti note l'attitude positive des autorités suisses et prévoit une reprise des négociations.

#### - Divers

M. Felber demande que l'Italie facilite le trafic de la compagnie maritime suisse Keller Shipping dans le trafic de la ligne avec l'Italie.

M. Andreotti demande que la Suisse oeuvre à ce que les citoyens italiens puissent exprimer leur vote en Suisse à l'occasion des élections européennes prévues pour 1989. M. Felber promet que les autorités suisses se pencheront sur cette question, d'autant plus que plusieurs pays européens nous ont fait des demandes similaires.

#### Coopération européenne

M. Felber: Nous constatons en Suisse que nous avons et que nous aurons encore de nombreux accords économiques, techniques et scientifiques avec la Communauté. Nous nous interrogeons cependant sur nos liens politiques avec la CE. Une certaine vision de l'Europe se dessine chez chacun de nos partenaires communautaires. Mais que sera l'Europe de demain? Le peuple suisse, très pragmatique, se pose cette question avec insistance.

M. Andreotti: Nous avons cherché au sein du Conseil européen à réfléchir sur le développement probable de la Communauté européenne. Au delà de l'Europe des citoyens, de la reconnaissance des diplômes, et de ce genre de coopération, le problème plus général est celui de savoir si la Communauté deviendra un jour une union européenne. A l'issue de leur conférence de Luxembourg, les Douze ont adopté une Déclaration de principe indiquant qu'ils se dirigent vers une telle union. Rien n'est dit cependant quant au rythme du progrès, et l'on ne peut guère parler aujourd'hui que d'une aspi-

ration lointaine. L'on se concentre actuellement sur le problème monétaire: il est difficile en effet de parvenir à un marché unique sans cohérence monétaire. La Grande-Bretagne, par exemple, n'a pas adhéré à l'ECU. En 1987, un groupe de travail présidé par le Président Delors s'est penché sur la question de la création d'une banque centrale européenne. Mme Thatcher a d'ores et déjà annoncé qu'elle vivante, une telle banque centrale ne verrait pas le jour. Par ailleurs un des objectifs principaux de l'Acte unique est l'harmonisation fiscale. Malgré tout une série d'obstacles, le cheminement global de la Communauté fait des progrès. Une première et lointaine perspective qui se dessine est celle d'une fédération européenne. Mais il est important de coordonner ce mouvement avec le reste de l'Europe non communautaire. Certains grands problèmes nécessitent naturellement des solutions à l'échelle européenne globale. Les accords de la Communauté avec l'AELE sont à ce stade satisfaisants. Une question qui se pose, et qui n'est pas encore résolue, est de savoir s'il faut parvenir à des règles communes à tous les pays de l'AELE, ou si l'on peut au contraire édicter des règles particulières à chacun. Les problèmes agricoles, également, dépassent le cadre de la seule Communauté. Ils ont aujourd'hui une dimension mondiale et ont acquis une dimension particulière sous l'effet des pressions de pays extra-européens, tels l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou les Etats-Unis d'Amérique. Ces problèmes devront être réglés au sein du GATT. Or, la réunion du GATT à Montréal arrive à un mauvais moment, vu que l'administration américaine, qui se met en place, a relativement peu de marge de manoeuvre actuellement. Il y a certainement un lien entre l'attitude de la Communauté face au reste du monde et aux positions qu'elle adoptera au sein du GATT. 1992 joue également un rôle pour les pays de l'Europe de l'Est. Très méfiants auparavant, ces pays ont désormais signé un accord de principe de discussions avec la Communauté.

La coopération politique était, jusqu'à la réunion de Luxembourg, une réalité de fait. Elle repose maintenant sur un traité, l'Acte unique, qui a conféré à la coopération politique une dignité juridique. Ce qui ne veut pas encore dire que les Douze adoptent en toute circonstance des positions communes. S'ils s'efforcent d'y parvenir, ils y a tout de même eu une série de votes aux Nations-Unies, par exemple, où tous n'ont pas adopté la même position. Une intensification de la coopération politique européenne est prévue à l'avenir. Une autre question irrésolue est celle de l'élargis-

sement de la Communauté. Même le Maroc se fait pressant. Chypre également insiste. Les Chypriotes prétendent que si la Turquie entre dans la Communauté, et que Chypre l'y rejoint, la présence au sein de la CEE à la fois de la Turquie, de la Grèce et de Chypre sera un garant de stabilité pour cette région.

M. Felber: Vous précisez bien que la Communauté se renforce inéluctablement. Nous n'avons pour notre part pas peur de l'échéance de 1992, et procédons aux ajustements nécessaires. Les problèmes agricoles, en effet, dépassent du cadre de la Communauté européenne. C'est un problème pour nous aussi, auquel nous devons faire face au sein du GATT. Nous essayons de participer à l'intégration européenne avec des accords certes, mais aussi en adaptant notre législation intérieure. Le Conseil fédéral ne veut en tous cas pas seulement profiter de la Communauté, il est également prêt à participer à la cohésion européenne. L'espace éducatif européen nous préoccupe. Il nous est impossible d'imaginer que nous ne puissions plus échanger nos étudiants et nos professeurs avec l'étranger. Le problème de la reconnaissance des diplômes est un avatar du fédéralisme. Même nos universités sont cantonales. Nous devons obtenir que ce problème soit résolu en Suisse, et nous avons demandé à plusieurs reprises aux cantons d'améliorer la situation.

Nous sommes par ailleurs très attachés au Conseil de l'Europe. C'est le promoteur par excellence des droits de l'Homme, et c'est le seul forum européen où nous sommes membres à part entière. Nous comprenons que du fait de son évolution, la Communauté attache une moindre importance au Conseil de l'Europe. Nous demeurons cependant convaincus que le Conseil de l'Europe a une oeuvre utile à continuer dans le domaine des droits de l'Homme, de la culture, des relations humaines, et jusqu'au rapprochement avec l'Europe de l'Est.

M. Andreotti: Nous sommes également convaincus de la grande utilité du Conseil de l'Europe, et avons confiance en M. Oreja, son actuel Secrétaire général. Il importe d'éviter les duplications de discussions au sein de la Communauté et du Conseil de l'Europe. Nous avons encouragé M. Oreja à reprendre certains thèmes traditionnels qui ont déjà été utilement abordés par le Conseil de l'Europe par le passé: l'éducation, la médecine sociale,

par exemple. Le Conseil de l'Europe peut aussi gagner à tourner ses regards vers l'Europe de l'Est. Il ne s'agit pas de restreindre son champ d'action mais bien de se concentrer au mieux sur certains thèmes particuliers.

### Relations Est-Ouest / CSCE

M. Felber: Nous attendons la conclusion de la conférence de Vienne avec impatience. Nous avons toujours admis que la conférence sur le désarmement soit une conférence de suite de la CSCE et qu'elle se poursuive à 23. Mais elle ne doit en tous cas pas sortir du cadre de la CSCE et perdre ainsi l'esprit de Helsinki, marqué par des avances en parallèle dans divers domaines. Nous tenons à ce qu'un lien entre les 23 et les 35 demeure en cette matière, car les 12 ne peuvent pas être condamnés à participer à un accord sur le désarmement décidé à 23. Quant aux autres conférences, la Suisse n'est pas hostile à ce qu'une conférence sur les droits de l'Homme se tienne à Moscou, après des sessions à Paris et à Copenhague. Nous tenons beaucoup à une conférence sur le règlement pacifique des différends. Le Conseil de Sécurité des Nations -Unies va du reste dans la même direction en revivifiant la Cour internationale de justice de La Haye.

M. Andreotti: Il y a aujourd'hui une expectative de tous d'éviter la menace de l'holocauste nucléaire. Tchernobyl a en cela beaucoup aidé. Les changements internes intervenus en Union soviétique sont une nouveauté réelle. Nous devons encourager ce mouvement, qui rencontre évidemment beaucoup de difficultés. L'URSS n'a guère de passé démocratique. Elle doit se construire un nouveau modèle. M. Gorbatchev a annoncé que ses ennemis ne sont guère telle ou telle personnalité, mais bien les problèmes économiques et de nationalité. Des avances sont notables en Union soviétique même dans la question des Juifs. L'on pourrait bientôt assister à un saut de qualité: plutôt que de les laisser partir librement, il s'agira peut-être bientôt de leur permettre de rester dignement.

En ce qui concerne la CSCE, il est juste de ne pas attenter au concept unitaire des différents domaines de négociation. Dès demain, notre ambassadeur à la CSCE annoncera notre accord avec un forum sur le système de règlement pacifique des différends. Ce système a valeur éducative pour l'opinion mondiale également.

Il y a, à travers le monde, des choses qui avancent: le conflit Iran-Irak, l'Angola, la Namibie, la position du Polisario au Maghreb... La situation demeure difficile cependant en Amérique centrale, et elle est encore plus difficile au Moyen-Orient. Nous avons pour notre part essayé depuis longtemps de dire à l'OLP qu'elle se devait d'accepter le fait israélien. Les Etats-Unis ont demandé que les Palestiniens reconnaissent les résolutions fétiches 242 et 338. Il est difficile de savoir, pour l'évolution des choses, qui compte le plus, des Etats-Unis ou d'Israël. La reconnaissance de l'Etat palestinien par la Yougoslavie et la Chine, qui appartient au Conseil de sécurité, est une évolution importante.

En matière de désarmement également, une évolution très positive se fait jour: il y a peu encore le désarmement paraissait impossible sans contrôles et vérifications, et le contrôle paraissait, lui, inacceptable à beaucoup. Aujourd'hui, le désarmement est lancé, et des contrôles se multiplient sans obstacle.

M. Brunner: Il y a à la CSCE une tendance malheureuse chez nos partenaires anglo-saxons qui tendent à ne voir que deux questions: le désarmement et les droits de l'Homme. Or nous, Européens, pensons que nous ne pouvons pas terminer la conférence de Vienne sans aboutir également dans les domaines de l'environnement, de la coopération scientifique, de l'économie, du système de règlement pacifique des différends... L'Europe est aussi constituée par toutes ces activités. Ces questions intéressent du reste beaucoup plus l'opinion publique que les deux premières qui, malgré leur importance, lui paraissent plus théoriques. Il faut l'expliquer continuellement à nos deux partenaires anglo-saxons qui doivent être convaincus de ne pas s'engager dans de nouvelles négociations semblables aux MBFR interminables.

M. Andreotti: Les Britanniques et les Américains agissent en raisons de motifs dont certains sont réels et d'autres fallacieux. Il paraît vrai d'une part qu'il ne sont ni l'un ni l'autre habitués à exercer une co-responsabilité d'entente avec d'autres partenaires. Il sont à vrai dire plus habitués à dominer. D'autre part, en revanche, l'argument, selon lequel les conférences spécialisées seraient trop onéreuses peut être facilement combattu si des pays tels que les nôtres assument les frais de ces conférences.

Zweite europäische Ministerkonferenz über  
Massenmedienpolitik; Stockholm, 23./24. November

Schweizerische Delegation unter Bundesrat Ogi an dieser Fachministerkonferenz des Europarates war aus Vertretern des EVED (Generalsekretär Mühlemann; Ch. Furrer; F. Riehl) und des EDA (Botschafter Räber; D. Woker; P. Koller) zusammengesetzt. Hauptsächliches Ziel der Konferenz war die Bereinigung der Europäischen Konvention über das grenzüberschreitende Fernsehen, die das Ministerkomitee des Europarates in den letzten Wochen insbesondere wegen der Widerstände von Frankreich, England, Italien und Luxemburg nicht verabschieden konnte.

Durch intensive Diskussionen und Verhandlungen, welche vom schwedischen Präsidenten, Kulturminister Bengt Göransson, und seinem Team geschickt geführt wurden, gelang es ein Lösungspaket für die am heftigsten umstrittenen Artikel mit Konsens zu verabschieden. Grosser Verdienst kam dabei auch der sehr effizienten Arbeit des Europaratssekretariats zu. Aufgrund der Schwierigkeiten der Verhandlungen auf diesem Gebiet, welches einerseits stark national geprägt ist und andererseits zunehmend gewichtige wirtschaftliche Interessen berührt, darf man vor allem auch schweizerischerseits mit diesem Resultat zufrieden sein. Das Lösungspaket ist allerdings als äusserst fragil zu bezeichnen und wird nun noch den Test der endgültigen Verabschiedung der Konvention durch das Ministerkomitee zu bestehen haben.

Umso positiver ist das Resultat einzuschätzen, als zu Beginn der Konferenz die EG-Kommission (Beobachterstatus) mit Unterstützung insbesondere von Luxemburg nochmals ausdrücklich die prioritäre Verabschiedung des entsprechenden EG-Richtlinienentwurfes forderten. Am Ende der Konferenz zeigten sich indessen im privaten Gespräch selbst die Kommissionsvertreter nicht unglücklich über die erzielten Fortschritte, die ihnen nun sogar nützlich sein könnten, um die im EG-Rahmen ebenfalls blockierten Verhandlungen weiterzutreiben.

Inhaltlich ist die Konvention als minimaler Standard für TV-Programme angelegt, welcher erfüllt sein muss, um europaweit in den Genuss einer vollständig freien Zirkulation (terrestische Verbreitung; Satellitenverbreitung und Kabeleinspeisung) zu gelangen. Die Beibehaltung



strengerer und detaillierterer nationaler Regeln wird durch die Konvention indessen ausdrücklich geschützt.

Einziges Druckmittel für die Empfangsstaaten, den europäischen Programmstandard auf ein erträgliches Niveau (z.B. betreffend Unterbruch der Programme durch Werbung) anzuheben, besteht über die Kabeleinspeisewilligungspraxis. Selbst dieses Mittel, das von der schweizerischen Delegation so effizient wie möglich eingesetzt wurde, ist indessen nicht unumstritten, da sich einige Länder auf den Standpunkt stellen, das "free-flow-of-information"-Prinzip umfasse grundsätzlich auch die aktive Weiterverbreitung der Programme (z.B. über Kabel) im Empfangsstaat.

Angesichts dieser Situation und der aktuellen Entwicklung der TV-Programme in den "deregulierten" Ländern (Italien; Frankreich; Spanien; England) dürfte die Konvention, wenn sie in der jetzt vorhandenen relativ liberalen Form endgültig zustande kommt, dennoch einen valablen Grundstein für eine westeuropäische Rahmenordnung im Fernsehbereich darstellen.

Le Secrétaire d'Etat Franz Blankart s'est rendu à Reykjavik et à Oslo les 23 et 24 novembre derniers. Ces visites s'inséraient dans une série d'entretiens qu'il a effectués cette année dans toutes les capitales des pays de l'AELE. Les discussions se sont concentrées sur l'intégration européenne et sur le GATT.

L'Islande ne prévoit pas une adhésion à la CE car elle tient à garder le contrôle sur sa pêche, son énergie, l'immigration ainsi que sur les mouvements de capitaux. La Commission des affaires étrangères du Parlement est en train de préparer un "Rapport Europe" qui mettra en lumière la dialectique entre l'accès aux marchés et les droits de pêche. La coopération AELE est jugée importante comme complément aux approches bilatérale et nordique. Bien que pour d'autres motifs, la position islandaise est comparable à la nôtre. Pour ce qui est du GATT, l'Islande, vu son peu de poids dans l'économie mondiale, se sent peu concernée par l'Uruguay Round et la Conférence de Montréal.

La Norvège partage plusieurs points de la position suisse: elle est en faveur d'un renforcement de l'AELE, d'une consultation intra-AELE avant d'entrer en discussions bilatérales avec la CE et rejette la "broad approach" à la suédoise tout en voulant être plus active que la Suisse. On le voit avec la volonté de la Norvège, pour des raisons de politique interne, d'introduire l'environnement et la dimension sociale dans l'AELE. La Norvège accepte que, à l'avenir, un effort majeur devra être livré par les capitales pour faire leur "homework". Les discussions sur la libéralisation du poisson sont un test critique pour la coopération AELE. La coopération nordique est vue comme un complément à l'AELE; les pays nordiques ont beaucoup de différences et il n'est pas toujours facile de trouver un dénominateur commun. Dans les questions GATT, enfin, la Norvège souscrit aux vues suisses: spécificité pour l'agriculture, insistance sur le "rule-making", en particulier l'article sur les sauvegardes, et risque que l'agriculture affecte le déroulement du Round dans son intégralité. Enfin, un memorandum a été remis sur la protection des patentes pour les produits pharmaceutiques.

Waldschadenbericht Sanasilva 1988

Im Jahre 1984 war der Anteil der geschädigten Nadel- und Laubbäume im Vergleich zu 1983 um mehr als die Hälfte auf durchschnittlich 34% angestiegen. In den folgenden Jahren wurde eine Zunahme auf 36% (1985), 50% (1986) und 56% (1987) festgestellt. Der Waldschadenbericht 1988, veröffentlicht am 24.11.1988, kann eine Abnahme des Anteils der geschädigten Bäume (d.h. der Bäume mit einem Nadel- und Blattverlust von mehr als 15 Prozent) auf 43% melden.

Diese Verbesserung betrifft hauptsächlich die Laubbäume (Rückgang von 57 auf 33%). Bei den Nadelbäumen beträgt die Abnahme bloss 7%, und die Verbesserung betrifft bloss die schwach geschädigten Bäume (Nadelverlust bis zu einem Viertel), während der Anteil der mittelstark geschädigten Bäume (Nadelverlust bis zu sechs Zehnteln) um 1% zunahm. Das bedeutet, dass in den durch das Waldsterben besonders gefährdeten Bergregionen, in denen hauptsächlich Nadelbäume vorkommen, die Verbesserung des Zustandes weit geringer ist: Hier beträgt der Anteil der geschädigten Nadelbäume immer noch 54% und jener aller Bäume 53% (1987: 56%).

Zur Verbesserung der Situation könnten laut Sanasilva-Bericht beigetragen haben die optimalen Witterungsverhältnisse 1987/88 und die Tatsache, dass 1987 die Messergebnisse an bestimmten Orten auf eine Abnahme der Luftverschmutzung schliessen lassen. Von einer Tendenzwende kann jedoch nicht gesprochen werden. Der Bericht hält fest, dass der Wald heute im Vergleich zu früher gegenüber natürlichen Stressfaktoren anfälliger geworden ist, und bringt dies mit der Umweltbelastung in Verbindung.

Die Ergebnisse der Waldschadenerhebung beruhen auf zwischen dem 1. Juli und dem 26. August durchgeführten Messungen und Beobachtungen in 703 über das ganze Land verstreuten kreisrunden Probestflächen mit durchschnittlich 12 Bäumen. So werden jedes Jahr die Stammdurchmesser dieser über 8000 identifizierten Bäume auf 1.30 m Höhe gemessen. Der Benadelungs- und Belaubbungszustand wird mit Hilfe von Photoserien nach 5%-Klassen eingeteilt und beurteilt. Fehlende Benadelung und Belaubbung, die auf erkennbare Ursachen zurückgehen (z.B. Wildverbiss, Insekten- oder Pilzschäden, Blitzschlag, Hagel, Schäden durch Holzhauern), werden von der Schätzung des Nadel- oder Blattverlustes ausgeschlossen.

Das Bundesamt für Forstwesen und Landschaftsschutz ersucht um Berichterstattung über den allfälligen Niederschlag des diesjährigen Sanasilva-Berichtes in den Medien Ihres Gastlandes.

Wiederwahl von Professor von Overbeck  
in den Leitenden Ausschuss des UNIDROIT

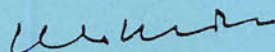
An der Generalversammlung des UNIDROIT (Institut international pour l'unification du droit privé) vom 24. November war die Wahl des Leitenden Ausschusses (Conseil de Direction) das wichtigste Geschäft. Der schweizerische Kandidat, Prof. Alfred E. von Overbeck (Dozent für internationales Privatrecht, Handelsrecht und Prozessrecht an der Universität Freiburg) wurde mit dem Glanzresultat von 38 Stimmen als Mitglied dieses Gremiums, dem er seit 1968 angehört, bestätigt (das UNIDROIT hat insgesamt 48 Mitgliederstaaten).

Im weiteren wurden die Kandidaten der folgenden Länder in den 21-köpfigen Ausschuss gewählt: Australien, Türkei, Portugal, DDR, BRD, GB, USA, Japan, Holland, Oesterreich, Ungarn, Venezuela, Frankreich, Mexiko, Finnland, Indien, Kanada, Spanien, Jugoslawien, Griechenland.

Das UNIDROIT befasst sich mit der Harmonisierung des Privatrechts, insbesondere durch die Ausarbeitung von Konventionsentwürfen oder von einheitlichen Grundsätzen für Verträge im handelsrechtlichen Bereich (z.B. "Convention sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises", "Convention sur le factoring et le crédit-bail", "Contrat d'hôtellerie", "Contrat de franchissage", "Contrat de commission de transport").

Besten Dank an unsere Vertretungen, die zu diesem Erfolg beigetragen haben.

MUHEIM.



Information hebdomadaireGemischte Kommission Schweiz/Bulgarien; Bern, 23./24.11.88

Wirtschaftliche Reformansätze in Bulgarien erwecken insofern oberflächlichen Eindruck, als diese kaum über organisatorische Vorkehren hinausreichen. In grundsätzlicher Hinsicht wird sich wenig ändern. Die erhöhte Selbständigkeit der Unternehmen und die verminderte Rückendeckung seitens des Staates dürften vielmehr bewirken, dass Gegengeschäftsforderungen und Zahlungsschwierigkeiten weiter zunehmen. Diese Probleme sowie die in Bulgarien ausserordentlich prekären Vertretungsbedingungen für ausländische Firmen haben im Mittelpunkt der Beratungen gestanden.

EIDGENOESSISCHES DEPARTEMENT FUER  
AUSWAERTIGE ANGELEGENHEITEN  
Presse- und Informationsdienst

Bern, den 29.11.1988

1.A.22.14.7.3.-CB/BOT

Interne Verteilerliste

Betrifft: IH 47/88

---

Departementsvorsteher		BRF
Dipl. Sekretär	Hr. Combernous	CD
pers. Mitarbeiter	Frau Hanselmann	
Generalsekretariat	Hr. Schaller	SRU
Politischer Direktor, Staatssekretär	Hr. Brunner	BRE
Sekretariat Staatssekretär	Hr. Barras	BF
Protokoll	Botschafter Barbey	BAC
Politisches Sekretariat	Botschafter Ramseyer	RY
Politischer Dokumentationsdienst, Kanzlei pol. Sekretariat		W 338
Politische Sonderfragen	Minister von Arx	AX
Finanz- und Wirtschaftsdienst	Minister Lautenberg Hr. Faivet	LA FB
Pol. Abteilung I	Botschafter Staehelin Hr. Pedotti	SIN PGF
Dienst Frankophonie	Hr. De Dardel	DJ
Europarat	Hr. Richard	RA
Pol. Abteilung II	Botschafter Ruegg Hr. Blickenstorfer	RUE BLI
Sektion f. kons. Schutz	Hr. Robert	RO
Auslandschweizersekretariat	Minister Fetscherin	FN
Fremde Interessen	Hr. Ghisler	GH
Direktion f. int. Organisationen	Botschafter Muheim Minister Erard Minister Gyger	MF ER GWB
Sektion Vereinte Nationen und intern. Organisationen	Hr. Hofer	HER

Sektion intern. wissenschaftliche Angelegenheiten	Hr. Creola	CRE
Sektion für intern. Umweltangelegenheiten	Hr. Schmid	SCW
Sektion f. kulturelle und UNESCO- Angelegenheiten	Hr. Luciri	LC
Sekretariat der nationalen schweiz. UNESCO-Kommission	Hr. Theurillat	TB
Direktion für Völkerrecht	Botschafter Krafft Minister Stettler Minister Godet	KT STR GT
Sektion Völkerrecht	Hr. Spinner	SPI
Sektion Entschädigungsabkommen	Hr. Bühler	BC
Sektion Staatsverträge	Hr. Rubin	RC
Sektion Landesgrenze- und Nachbarrecht	Hr. Dubois	DS
Sektion Verkehr Seeschiffahrtsamt Basel	Direktor Hulliger Stellvertr. Direktor Haenggi	HG
DVA	Botschafter Manz Frau Krieg	MA KRI
Sicherheitsbeauftragter	Hr. Iten	IT
Sektion Rekrutierung und Ausbildung des Personals	Hr. von Graffenried	GRP
Personalsektion	Hr. Kaiser/Hr. Reich	KA/RE
Sektion Buchhaltung und Informatik	Hr. Savoye	SAV
D. f. verw. rechtl. Angelegenheiten	Hr. Doswald	DW
Sektion Bezüge und Zulagen Verwaltungsinspektorat	Hr. Trinkler Hr. Castelli	TK CS
Kuriersektion	Hr. Schweizer	SRJ
Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe	Botschafter Staehelin	SFR
Stellvertr. Direktor	Hr. Wilhelm	WM
Delegierter für Katastrophenhilfe im Ausland	Hr. Bill	BH
Vizedirektor	Hr. Giovannini	GI
Informationsdienst	Hr. Högger	HL
Multilaterale Angelegenheiten	Hr. Leuzinger	LP
Sektion human. Nahrungsmittelhilfe	Hr. Pasquier	PA
Integrationsbüro EDA/EVD	Frau Schelling R. Minister Kellenberger	SGR Ke